

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 23/06/2017</p> <p>Date d'affichage : 01/07/2017</p>	<p><i>L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-FEIREISEN- TRUET-VAYSSE-MM. DESVAUX-GAUVIN-PÉTÉREAU-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme CORPS, pouvoir à Mme TRUET Mme GUYON, pouvoir à Mme ADRAST Mme LAMBERT, pouvoir à M. GAUVIN M. BRISSET, pouvoir à M. DESVAUX M. MARIDA, pouvoir à Mme FEIREISEN M. BIENAIMÉ</p> <p>Secrétaire de séance : Mme FEIREISEN</p>
--	---

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

<p>N° 2017-06-01</p> <p>DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DE LA RUE DE L'AITRE VERT</p>	<p>Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que les travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert doivent répondre aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France :</p> <ul style="list-style-type: none">- appareillage du mur en moellons avec finition « à pierres devinées »,- réfection des barbacanes en pierre de taille. <p>De plus, la découverte d'un puits situé derrière le mur entraîne des travaux supplémentaires : réfection de l'enduit et pose d'un joint de dilatation pour isoler du mur ancien.</p> <p>Un nouveau chiffrage a été demandé à l'entreprise BRIAULT Construction. Le devis s'élève à 37 169,18 € H.T.</p> <p>La demande de subvention déposée en février dernier dans le cadre de la DETR 2017 portait sur un montant H.T. de 28 648,90 €.</p> <p>Sur cette base, une subvention d'un montant de 8 595 € a été attribuée à la commune pour ces travaux selon le courrier de Monsieur le Préfet en date du 23 mai 2017.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'augmentation du coût des travaux,</p> <p>ADOPTÉ les modifications apportées au projet, ARRETE le plan de financement suivant :</p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Montant H.T. des travaux 37 169,18 € • Montant T.T.C. des travaux 44 603,02 € • DETR 40 % 14 867,00 € • Autofinancement 29 736,02 € <p>SOLLICITE une subvention complémentaire pour l'aider à financer les travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert,</p> <p>AUTORISE Madame le Maire à commander les travaux selon le devis fourni par BRIAULT Construction.</p>
--	---

<p>N° 2017-05-02</p> <p>COMMANDE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES TOILETTES DE L'ECOLE situées sous le préau après consultation des entreprises</p>	<p>Mme le Maire informe les conseillers que M. CONTE de MANEHOME, maître d'œuvre, a lancé la consultation des entreprises pour les travaux de réaménagement des toilettes de l'école estimés à 23 500,00 € H.T.</p> <p>Le chantier doit impérativement débuter dans la première quinzaine de juillet pour être achevés avant la rentrée scolaire.</p> <p>Dès réception des offres, l'avis des membres de la commission d'appel d'offres sera sollicité.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>AUTORISE Madame le Maire à commander les travaux aux entreprises retenues par les membres de la commission d'appel d'offres.</p>
---	---

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : le Conseil d'Ecole réuni le 16 juin dernier a décidé de conserver la semaine de 4 jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018. Le décret offrant la possibilité de déposer une demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours est paru le 27 juin 2017. Si un accueil de loisirs devait être mis en place le mercredi matin, il serait entièrement à la charge de la commune. En effet, la CCVA exerce la compétence accueils collectifs de mineurs uniquement pour le mercredi après-midi. Une modification des statuts de la CCVA est nécessaire. Une réflexion sera engagée l'année prochaine sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

Les horaires ont été modifiés pour s'adapter à la disparition des TAP :

- cours les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00,
- accueil périscolaire gratuit (à la charge de la commune) de 15h30 à 16h30.

Fonds de concours du SIEIL :

Par courrier en date du 14 juin 2017, le Président du SIEIL notifie à la commune une aide financière de 6 185,00 € pour les travaux de remplacement de lampadaires rue de la Clarcière et rue de la Bourdonnerie et la mise en sécurité de deux armoires de commande.

Solde FDSR 2016 :

La commission permanente du Conseil Départementale a décidé le 23 juin 2017 d'attribuer à la commune une subvention de 877,58 € en complément des 12 469,42 € versés en 2016 dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

Prochain conseil municipal : 27 juillet à 20h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Joëlle ADRAST